

## LA LETTRE D'INFORMATION DU BUREAU DE L'UAM-AFRO

www.uam-afro.org • info@uam-afro.org • Tél: 225 20 25 74 03 • Fax: 225 20 21 17 37

### A L'AFFICHE

Evariste SOMDA, nouveau Président de la FMP/BF affiche ses ambitions :

### « La fédération veut inciter toutes les mutuelles à se conformer aux dispositions de l'UEMOA »

La Fédération des Mutuelles Professionnelles et Caisses de solidarité du Burkina Faso (FMP/BF) est la faitière de l'ensemble des mutuelles professionnelles du Faso. Evariste SOMDA, le Président du Conseil d'Administration parle des missions de la nouvelle FMP/BF. Il ne manque pas de dérouler les derniers engagements de la faitière.

Pouvez-vous nous présenter brièvement la Fédération des Mutuelles Professionnelles et Caisses de Solidarité du Burkina Faso (FMP/BF) ?

La Fédération des Mutuelles Professionnelles et Caisses de solidarité du Burkina Faso (FMP/BF) est la faitière des mutuelles professionnelles du Burkina. Elle a été créée en Juin 2005. Elle a pour but : de défendre les intérêts collectifs, moraux et matériels des Mutuelles qui la composent, d'en assurer la représentation, d'assurer des services communs de gestion, d'agir en qualité d'organe de supervision, d'appui conseils, d'assurer une meilleure prise en charge des risques. Ses missions sont diverses et variées. Il s'agit notamment de favoriser la définition ainsi que l'évolution de la doctrine et de la politique mutualiste, d'assurer la représentation et la défense des intérêts de la Mutualité auprès de tout organisme public ou privé au plan national, régional et international et de contribuer à la cohésion et à la coordination des structures affiliées en faisant respecter les règles établies à cet effet et veiller au respect des valeurs et de l'intérêt mutualiste. La FMP/BF veille également au bon fonctionnement des structures affiliées et facilite leurs activités et coordonne et met en œuvre les dispositions du Règlement communautaire de l'UEMOA en organisant des actions d'information dans le domaine de la santé, de la prévention, de la mise en place de réseaux de soins.

Les textes des mutuelles membres de votre fédération sont-ils conformes au Règlement N°07/2009/CM/UEMOA



#### portant réglementation de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA ?

Parmi les Mutuelles membres de la FMP/B deux (02) ont leurs textes conformes au règlement N°07/2009/CM/UEMOA en l'occurrence la Mutuelle des Agents de l'Administration des Douanes(MAADO) et la Mutuelle Générale des travailleurs de l'Economie et des Finances (MUGEF). Mais il a été signifié au cours de l'AG, que la Fédération travaillera à inciter toutes les mutuelles membres à se conformer aux dispositions de l'UEMOA.

Au cours de votre Assemblée Générale Extraordinaire, vous avez pris des engagements? Lesquels ?

Les engagements pris au cours de cette Assemblée Générale Extraordinaire s'articulent autour de la Sensibilisation aux fins d'aider les autres mutuelles à conformer leurs textes constitutifs au Règlement N°07 de l'UEMOA et la bonne gouvernance. Nous avons également convenu la conformité des mutuelles membres aux règlements n°003-2011 et n°03/2012/CM/UEMOA relatifs respectivement aux règles prudentielles portant sur les risques courts, aux mécanismes de garantie et au contrôle du fonctionnement des mutuelles sociales et de leurs structures faitières a édicté, et au règlement portant adoption du plan comptable des mutuelles sociales au sein de l'UEMOA et enfin la mise en place d'une politique de santé au sein des mutuelles en phase avec l'AMU.

Pour vous, quels rôles devraient jouer les mutuelles dans l'extension de la couverture du risque santé au Burkina Faso ?

Les mutuelles devront être des Organismes de gestion délégués de la future Caisse Nationale d'Assurance Maladie dans la couverture du risque santé, en l'occurrence l'Assurance Maladie Universelle et des relais pour la sensibilisation sur les valeurs mutualistes et sur l'importance de la couverture santé. Les mutuelles veulent être porteuses des aspirations et des besoins des mutualistes en matière de soins et de lutte contre les maladies, des partenaires de l'Etat pour la mise à disposition de l'offre de structures de santé au Burkina Faso à travers l'ouverture des centres de santé. Elles entendent à travers ces actions, réduire les inégalités sociales par le biais de la mise en commun des ressources en vue de faire face aux risques sociaux notamment en santé.

## EDITO

### Les Mutualistes du Faso plus que jamais engagés



L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération des Mutuelles Professionnelles et Caisses de solidarité du Burkina Faso (FMP/BF) organisée le 17 septembre dernier et à laquelle nous avons eu l'honneur d'assister, a été une excellente opportunité pour nous d'apprécier l'engagement des acteurs mutualistes du Faso. Comme un seul homme, les acteurs ont décidé de mettre un terme au « long sommeil » de la FMP/BF pour donner un nouveau souffle à l'organisation. Ayant constaté le besoin croissant d'amélioration des conditions de vie des populations, elles ont accepté de redynamiser leur structure faitière en vue de faire face aux défis sociaux auxquels sont confrontés les gouvernants.

pionnières de ce renouveau de la FMP/BF. Vous avez le soutien ferme du Bureau Régional Afrique de l'Ouest de l'Union Africaine de la Mutualité qui se tiendra toujours à vos côtés.

Notre volonté et votre engagement, nous ont encouragé à rencontrer la tutelle administrative, le Ministre Burkinabé de la Fonction Publique, du travail et de la Protection Sociale à l'occasion de notre séjour au Faso. Nous avons eu une oreille attentive à nos préoccupations. Nous avons partagé avec le Ministre Clément SAWADOGO, la longue expérience des mutuelles sociales qui ont des atouts formidables pour devenir des alliés sincères et performants des gouvernements à travers les principes fondateurs de la mutualité que sont la démocratie, la solidarité et l'universalité, lesquelles principes se retrouvent dans les fondements des couvertures maladie universelles.



MERCI à la Mutuelle des Agents de l'Administration des Douanes (MAADO), la Mutuelle Générale des Travailleurs du Ministère de l'Economie et des Finances (MUGEF), la Mutuelle des Travailleurs de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (MT/CCI-BF), la Mutuelle des Travailleurs d'ORABANK, la Mutuelle des Travailleurs de l'Eau (MT/ONEA), la Mutuelle des Agents de la Société Nationale des Postes (MUTAPOST), la Caisse Mutuelle des Travailleurs de la SONABEL, la Mutuelle des Agents des Impôts (MUTRAF DGI), la Mutuelle des Travailleurs de l'ASECNA du Burkina (MUTAB) et la Mutuelle des Travailleurs du CCVA (MUTRA CCVA) qui apparaissent aujourd'hui comme les



Toujours au cours de notre récent séjour au Faso, nous avons rencontré Monsieur Soahania Mathias TANKONO, Conseiller Spécial du Président de la République du Burkina Faso et le Colonel Ramène Gervais OUEDRAOGO, Chef d'Etat Major particulier du Président du Faso. Les échanges ont porté sur la mutuelle des militaires du Burkina Faso. Comme on le constate, les acteurs mutualistes du Faso sont déterminés à œuvrer pour le rayonnement du mouvement mutualiste au Burkina Faso.

### EN ACTION

#### L'UAM-AFRO a participé à un symposium sur le tiers payant au Maroc

Une délégation du Bureau Régional Afrique de l'Ouest de l'Union Africaine de la Mutualité (UAM-AFRO) conduite par Monsieur Jean Pierre SERY, Secrétaire Général, a participé à un symposium international sur le tiers-payant organisé le 16 septembre 2016 à Marrakech, au Maroc. Cette initiative de la Mutuelle Générale du Personnel des Administrations Publiques du Maroc (MGPAAP), a reçu l'appui de l'Agence Nationale d'Assurance (ANAM) et de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) du Maroc.



« Le tiers payant entre l'équilibre financier des organismes de prévoyance et le rôle des mutuelles dans la facilitation de l'accès aux services de santé », le thème de cette rencontre a mobilisé plusieurs participants venus d'Afrique, d'Amérique et d'Europe. Deux panels thématiques ont ponctué cette rencontre. Ils ont porté sur la pratique africaine en matière de tiers-payant et ses perspectives et l'expérience internationale en matière de tiers-payant, les acquis et les attentes. Le premier panel a vu les contributions du Maroc,

de la Tunisie, des Iles Comores, de Djibouti, du Burkina Faso, du Tchad et de la Côte d'Ivoire. L'expérience ivoirienne a été présentée par Monsieur Jean-Pierre SERY, Secrétaire général de l'UAM-AFRO.

Le second panel s'est penché sur les expériences de la France, de l'Espagne, du Por-

tugal et de la Turquie. En marge des travaux du symposium, il y a eu la cérémonie de ratification des statuts de l'Union Africaine de la Mutualité par trois pays à savoir, les Iles Comores, la République de Djibouti et le Tchad portant à douze le nombre de pays africains ayant adopté les statuts.

## AGENDA

#### ● 19 - 21 OCTOBRE 2016 À NIAMEY AU NIGER

Participation du Bureau Régional Afrique de l'Ouest de l'Union Africaine de la Mutualité (UAM-AFRO) à la sixième réunion du Comité Consultatif de la Mutualité Sociale de l'UEMOA (CCMS).

#### ● 24 - 28 OCTOBRE 2016 À LOMÉ AU TOGO

Organisation d'une rencontre du Bureau Régional Afrique de l'Ouest de l'Union Africaine de la Mutualité (UAM-AFRO) avec les acteurs mutualistes du Togo.

#### ● 12 NOVEMBRE 2016 À ABIDJAN EN CÔTE D'IVOIRE

Organisation de la première séance de formation de l'Union Nationale de la Mutualité de Côte d'Ivoire (UNMCI)